



Litige sur mon salaire suite à une formation professionnelle

Par **Magma**, le **01/08/2012** à **10:10**

Bonjour,

Je me tourne vers vous dans l'espoir d'avoir des informations concernant mes droits en temps que salarié d'une entreprise de transports routiers.

Voici mon problème.

Il y a deux mois, mon employeur m'a proposé de me financer le permis EC car étant déjà chauffeur dans son entreprise, il tenait à m'offrir cette promotion plutôt que d'embaucher quelqu'un qui pourrait ne pas faire l'affaire.

Ravi et très heureux de cette reconnaissance envers le travail que je lui fourni, je me suis donné à fond et ai décroché ce précieux permis qui allait me permettre un avancement professionnel et un meilleur salaire.

Or, cela fait maintenant 2 mois que je conduis un véhicule du groupe super lourd mais mon salaire lui, n'a pas évolué. Je continue à être payé en tant que simple chauffeur de poids lourds.

J'ai demandé audience auprès de mon employeur, pour que l'on puisse éclaircir cette situation. Lequel m'a froidement répondu que comme il avait financé mon nouveau permis, il était normal que je ne sois pas augmenté, en signe de compensation.

Je trouve cela injuste et légèrement abusif, qu'en pensez vous?

Ai je oui ou non droit d'être rémunéré au même tarif que les autres chauffeurs du groupe super lourd de cette entreprise?

Par avance merci.

Par **P.M.**, le **01/08/2012** à **12:51**

Bonjour,

L'entreprise dispose vraisemblablement d'un budget formation obligatoire qui a pu être utilisé en l'occurrence au moins pour financer partiellement le permis de conduire...

De toute façon, l'employeur doit respecter la Convention Collective applicable pour le minimum garanti en rapport de la qualification et même le salaire pratiqué pour les autres salariés dans une situation comparable...

Je vous conseillerais de ne signer maintenant aucune clause de dédit-formation antidatée...

Par **Magma**, le **01/08/2012** à **20:31**

Merci pour votre réponse,
en effet, je savais qu'il existait ce genre de droit à la formation en entreprise.
Mais ne sachant pas trop comment cela fonctionne, je ne me suis pas avancé sur ce terrain
avec mon employeur, car peur d'être à court d'arguments.
Pourriez vous m'informer d'avantage sur ce sujet?

Par **P.M.**, le **01/08/2012** à **23:27**

Je vous propose déjà [ce dossier](#)...

Par **Magma**, le **02/08/2012** à **12:34**

Merci pour votre aide. Ce dossier a vraiment bien répondu à toutes les questions que je me
posais.
Je suis maintenant en mesure de me défendre.
Encore merci,
Cordialement